

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Actes des sociétés (A) -  
Dépôt le 01/10/2024 - 42257 - 2022 B 04612 - 839 940 699 - 2 M B

# **2 M B**

Société à Responsabilité Limitée au capital de 20 000 €  
Siège social : 143-149 RUE DE SILLY  
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

R.C.S NANTERRE 839 940 699

---

## **PROCES-VERBAL DE DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE Du 4 Septembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre Septembre, à seize heures, les associés de la Société 2 M B, Société à Responsabilité Limitée, au capital de 20 000 €, se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire au domicile du gérant sur les convocations qui leur ont été adressées par la gérance.

L'assemblée est présidée par Monsieur TITCH Mohammed, gérant non-associé présent et acceptant.

Le président constate qu'est présent en dehors de lui Monsieur KOUKOUS Mohamed, titulaire de 1 000 parts sociales, et que le total des parts présentes est de 1000 parts.

En conséquence, le président déclare que l'assemblée est en état de délibérer à titre extraordinaire, la majorité légale des trois quarts des parts pouvant être atteinte.

Le président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR**

- Lecture du rapport de la gérance,
- Démission du gérant Monsieur TITCH Mohammed,
- Nomination de Monsieur AAOUINI Hafid en qualité de nouveau gérant de la SARL.
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Monsieur TITCH Mohammed expose aux associés qu'il ne peut plus exercer désormais les fonctions de gérant de la Société. Il présente donc sa démission à la collectivité des associés et leur demande de nommer un nouveau gérant.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale prend acte du désir manifesté par Monsieur TITCH Mohammed de démissionner de ses fonctions de gérant et le remercie pour les services rendus à la Société.

L'Assemblée Générale nomme en qualité de gérant non associé Monsieur AAOUINI Hafid, demeurant à SERRIS (77 700), 19 RUE DE MAGELLAN, pour une durée **déterminée d'un an à compter du 04/09/2024**.

Il dispose, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et la représenter à l'égard des tiers. Toutefois, à titre de règlement intérieur et sans que ces limitations soient opposables aux tiers, le gérant ne peut sans y avoir été autorisé au préalable par une décision ordinaire des associés acheter, vendre ou échanger tous les immeubles et fonds de commerce, contracter des emprunts pour le compte de la Société autres que les découverts normaux en banque, constituer une hypothèque sur un immeuble social ou un nantissement sur le fonds de commerce.

Monsieur AAOUINI Hafid, déclare qu'il accepte les fonctions de gérant et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

## DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par les associés et le gérant.

Monsieur TITCH Mohammed

Monsieur KOUKOUS Mohamed

Monsieur AAOUINI Hafid

« Bon pour acceptation de fonctions de gérant »

Bon pour acceptation de fonctions de gérant